

faire ses 16,000 milles de chemin de fer. Il est juste de dire cependant, que la moyenne des dépenses de construction augmente, depuis quelque temps, aux États-Unis dans une proportion assez marquée. Mais cela tient à une grande amélioration dans le choix des matériaux employés. Les rails d'acier prennent souvent la place des rails de fer; on enlève les rails légers pour les remplacer par des rails plus lourds. On fait des voies doubles; les ponts, les constructions en pierre sont plus solides; en un mot, on pense davantage au lendemain; mais c'est de l'argent bien employé. Bref, en 1867, le cout moyen était de \$42,770 par mille; en 1869, il était de \$44,255, et en 1872, de \$49,599. Ce n'est pas là une augmentation exagérée, si au prix de quelques mille dollars de plus par mille on s'est mis en mesure d'éviter dans un temps rapproché des frais de réparation qui souvent renouvelés, coûteraient peut-être beaucoup plus cher.

Si nous examinons quelles sont les contrées qui ont le plus profité de l'augmentation du réseau en 1872, nous trouvons tout d'abord la grande vallée du Mississipi. Ainsi, tandis que les États de la Nouvelle-Angleterre, dont le réseau ferré est presque complet, ne comptent que 162 milles de voies nouvelles, les États du Centre ont une augmentation de 1,220 milles, ceux du Sud, de 1,273 milles. Restent 3,300 milles pour les États de l'Ouest, et 519 milles pour la côte du Pacifique.

Fabriques de Manchester, E.-U.

Les fabriques de Manchester, E. U., consomment annuellement 2,400,000 livres de coton, 1,800,000 livres de laine, 12,000 tonnes de charbon et 12,000 gallons d'huile à friction. Elles produisent au-delà de 520,000 verges de casimires, 10,000,000 verges de calico, 2,000,000 verges de mousselines de laine et 8,000,000 verges d'étoffes à robes. Capital employé \$1,800,000. Ces fabriques emploient 3,500 travailleurs.

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session du Parlement du Canada, demande sera faite aux fins d'obtenir un acte pour incorporer une Compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du Canada," dont le Bureau principal sera à Montréal.

Montréal, 6 février 1873.



COMPAGNIE DU

Chemin de Fer de la Rive Nord

AVIS

Est par le présent donné qu'à une assemblée des Directeurs de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD, tenue le 1er Février courant, il a été résolu de demander aux actionnaires QUATRE NOUVEAUX VERSEMENTS DE DIX POUR CENT CHACUN sur le montant du capital souscrit par eux, les dits versements devenant dus et payables au Secrétaire et Trésorier de la dite Compagnie aux époques suivantes:—

- Le 1er. le ou avant le 8 Mars 1873
- Le 2me. le ou avant le 8 Juin 1873
- Le 3me. le ou avant le 8 Septembre 1873
- Le 4me. le ou avant le 8 Décembre 1873

A. H. VERRET, Secrétaire et Trésorier.
Québec, le 3 février 1873.

CHARLES FRASER & CIE
375, Rue des Commissaires

OFFRENT EN VENTE

- Boucauts grande Morue Verte
- Barils Morue Verte
- Barils Harengs du Labrador
- Demi-barils do do
- Sacs gros Sel de Liverpool
- Sacs fin do do
- Sacs Factory Fil ed.

13 février

ASSOCIÉ DEMANDÉ
ON DEMANDE

Un ASSOCIÉ pouvant disposer d'un capital de \$5,000 pour la manufacture déjà établie d'un article dont la consommation est grande et qui prend beaucoup d'extension en Canada.

Les profits réalisés sont très considérables. S'adresser par lettre au propriétaire du *Négociant Canadien*, No. 10, Rue St. Nicolas, Montréal. 6 fév.

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, éc.,

Gérant et Secrétaire

EDWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les baux de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Péninsule. 15-18

LA BANQUE DU PEUPLE

VIENDE No. 75

Les Actionnaires de la Banque du Peuple sont par les présentes notifiés qu'UN DIVIDENDE SEMI ANNUEL de QUATRE par cent, pour les six mois courant, a été déclaré, et sera payable aux Bureaux de la Banque, LUNDI, le TROIS MARS prochain, et les jours suivants.

Le Livre de Transfert sera fermé le 14 au 28 Février courant inclusivement.

Par ordre du Bureau des Directeurs,
A. A. TROTTIER,
Caietier,

Montréal, 6 février 1873

KIRKWOOD & MORE,

Marchands de
CEREALES, FARINES, POISSONS, ET HUILES
DE POISSON,
No. 26 Rue des Enfants Trouvés,
MONTREAL.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de
HUBERT MARTIN,

FAILLI.

Je soussigné ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations à mon bureau sous un mois de cette date, No. 5 rue St. Sacrement et de s'y réunir le CINQUIEME jour de MARS prochain à DIX heures A. M. pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le Failli est requis d'y assister.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 4 février 1873.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

PATRICK CORKERY, de la Cité de Montréal, cordonnier, tant individuellement, que comme faisant affaire en société avec DAME HERMINIE PARENT son épouse sous le nom de P. H. CORKERY & CIE.,

FAILLI.

Les Faillis n'ayant fait une cession de leurs biens les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires No. 95 Rue St. Joseph, à Montréal, le VINGT FEVRIER courant, à DIX heures A. M. pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un Syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Provisoire.

Montréal, 5 février 1873.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de

ALPHONSE TISON,

FAILLI.

Je Soussigné ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations à mon bureau sous un mois de cette date No. 5 Rue St. Sacrement et de s'y réunir le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures A. M. pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis d'y assister.

G. H. DUMESNIL,
Syndic Officiel.

Montréal, 1 février 1873.



CHEMIN DE FER

LE

GRAND TRONC du CANADA

BUREAU DE L'AGENT GENERAL DU FRET,
Montréal, 3 Février 1873.

Avis important concernant le Fret.

En conséquence du fait que les lettres initiales de plusieurs stations du fret sur la ligne de Grand-Tronc sont les mêmes, les marchands sont particulièrement requis dans tous les cas, lorsqu'ils adressent des paquets, d'écrire le nom de la station en entier; autrement la compagnie ne saurait donner de reçu pour le fret ni se rendre en aucune manière responsable de sa due livraison.

Par exemple un paquet destiné à St. Hilaire, s'il est adressé simplement St. H. pourrait signifier également St. Hyacinthe et St. Hubert. C'est pourquoi les marchands reconnaîtront la nécessité de placer sur le paquet le nom ENTIER DE LA STATION, afin d'assurer une livraison exacte.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
P. S. STEVENSON,
Agent-Général du fret.
A. BURNS,
Agent